

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS Arrêtés au 31 décembre 2011

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Juin 2012

BILAN		unité en milliers de Dinars	
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011			
	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	1	184 909	235 034
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	226 250	336 696
AC 3 - Créances sur la clientèle	3	3 076 965	2 629 386 (*)
AC 4 - Portefeuille titres commercial	4	299 244	310 358
AC 5 - Portefeuille d'investissement	5	62 412	57 663
AC 6 - Valeurs immobilisées	6	160 838	145 392 (*)
AC 7 - Autres actifs	7	154 958	162 644
TOTAL ACTIF		4 165 576	3 877 173

PASSIF			
PA 1 - Banque Centrale et CCP	8	290 815	100 000
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	30 024	58 639
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	10	3 315 950	3 234 984
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	11	86 794	36 711
PA 5 - Autres passifs	12	93 958	130 548 (*)
TOTAL PASSIF		3 817 541	3 560 882

CAPITAUX PROPRES			
CP 1 - Capital		168 750	168 750
CP 2 - Réserves		84 931	84 708
CP 4 - Autres capitaux propres		87 315	87 315
CP 5 - Résultats reportés		(24 482)	(81 065) (*)
CP 6 - Résultat de l'exercice		31 521	56 583 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	348 035	316 291

TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES 4 165 576 3 877 173

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers -base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN		unité en milliers de Dinars	
ARRETE AU 31 décembre 2011			
	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PASSIFS EVENTUELS			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données		294 600	305 991
HB 2 - Crédits documentaires		250 361	319 535
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	14	544 961	625 526

ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4 - Engagements de financement donnés		140 340	150 890
HB 5 - Engagements sur titres		38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	15	140 378	150 928

ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7 - Garanties reçues		904 512	586 294
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	16	904 512	586 294

ETAT DE RESULTAT		unité en milliers de Dinars	
PERIODE DU 01 JANVIER 2011 AU 31 décembre 2011			
	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	17	199 348	176 685
PR2 - Commissions (en produits)	18	52 973	48 987
PR3 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	31 292	35 412
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	20	5 732	3 468
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		289 345	264 552

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilés	21	(105 044)	(94 064)
CH2 - Commissions encourues		(2 883)	(3 087)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(107 927)	(97 151)

PRODUIT NET BANCAIRE			
PR5 \ CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	22	181 418	167 401
PR6 \ CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(31 739)	(14 932)
		1 333	534
PR7 - Autres produits d'exploitation		2 430	2 038
CH6 - Frais de personnel	23	(65 805)	(54 649)
CH7 - Charges générales d'exploitation	24	(26 438)	(25 648)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	6	(11 902)	(11 412)

RESULTAT D'EXPLOITATION			
PR8 \ CH9 Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		49 297	63 332
CH11 - Impôt sur les bénéfices		(307)	(2 294)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(17 469)	(4 455)
		31 521	56 583

RESULTAT DE LA PERIODE			
Effet des modifications comptables		31 521	56 583
Résultat après modifications comptables		12 100	16 089
Résultat de base par action (en DT)		43 621	72 672
Résultat dilué par action (en DT)	25	0,934	1,677
	26	0,870	1,509

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers -base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE		unité en milliers de Dinars	
PERIODE DU 01 JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011			
	Note	Exercice 2011	Exercice 2010

Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		255 330	230 755
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(108 385)	(102 751)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(20 849)	(25 349)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(462 509)	(390 164)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		83 849	437 784
Titres de placement		27 750	46 640
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(78 250)	(68 163)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(52 932)	(28 294)
Impôt sur les bénéfices		(4 247)	(2 143)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation		(360 243)	98 315

Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		6 036	3 074
Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement		(3 666)	1 747
Acquisitions \ cessions sur immobilisations		(29 797)	(28 470)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(27 427)	(23 649)

Activités de financement			
Emissions \ Remboursement d'emprunts		50 000	(70 000)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		(2120)	(2 270)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financements		47 880	(72 270)

Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice			
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(339 790)	2 396
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	27	330 771	328 375
		(9 019)	330 771

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2011 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

4/ Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

5/ Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoir maintenu dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

...

15/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont déduits du résultat.

16/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2011 sont rajoutées au résultat.

...

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31-12-2011

Messieurs les actionnaires d'ATTIJARI BANK, En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'ATTIJARI BANK arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Attijari Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 348 036 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 31 521 KDT.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qui elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3) Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de ATTIJARI BANK, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4) Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et comme décrit au niveau de la note aux états financiers n° 3, les règles de classification, de provisionnement des créances sur la clientèle et de réservation des intérêts ont connu des dérogations par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. A ce titre :
- Certaines relations ont été maintenues parmi les créances saines alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles classées parmi les engagements non performants. Par ailleurs, les échéances en intérêts de l'année 2011 qui ont été rééchelonnées pour un montant de 1,9 MDT, ont fait l'objet de réservation ; et
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 11,2 MDT
- Comme décrit au niveau de la note aux états financiers n°17, la banque a opéré un changement de méthode de décade des garanties hypothécaires des clients classés en classe 4 et contentieux. A la suite de ce changement, les capitaux propres d'ouverture ont été ajustés à la hausse à hauteur de 12 712 KDT. Le montant de la dotation comptabilisée en résultat de l'exercice 2011 en application de la nouvelle méthode s'élève à 7 753 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances impactant la fiabilité de certains comptes d'actifs et de passifs, notamment les comptes inter-siège, d'attente et certains comptes en devises, sans que leur effet soit d'une importance telle qu'elle justifierait qu'elles soient mentionnées au niveau de notre opinion sur les comptes telle qu'exprimée ci-dessus, considérant que le risque final sur ces comptes est couvert par des provisions.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque ne procède pas actuellement au suivi périodique de la liste de ses actionnaires et elle n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI